

**1 repas
cantine**

De 3,50 € à 4 €
Tarifs 2024 /2025

11 €
Coût réel

A compter du 1er septembre 2025

Mise en place du dispositif « la cantine à 1€ »*

*Pour les quotients familiaux inférieurs ou égaux à 1000.

Mise en place de la Cantine à 1€ et nouveaux tarifs de restauration scolaire à compter du 01/09/2025

Depuis le 1er avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Relance du marché de la restauration scolaire

La commune a récemment relancé le marché public de la restauration scolaire. Comme chaque année, les coûts d'achat ont augmenté, atteignant désormais 3,94 € par repas (soit une hausse de 12 centimes).

Le coût réel d'un repas pour la commune s'élève à environ 11 €, en incluant l'achat du pain (auprès des deux boulangeries locales), les coûts énergétiques et les salaires des agents. La différence entre le coût réel et le prix payé par les familles est prise en charge par le budget général de la commune, c'est-à-dire par les impôts de tous les contribuables.

Afin de limiter l'impact de ces coûts sur les familles les plus modestes, la commune a décidé de mettre en place une tarification sociale de la cantine, avec un tarif maximum de 1€ pour les quotients familiaux inférieurs ou égaux à 1000.

Grâce à une convention triennale signée avec les services de l'État, la commune bénéficie d'une aide de 3€ par repas, en contrepartie de la mise en place de cette tarification différenciée.

Nouveaux tarifs de la cantine hors périscolaire (Applicables à partir du 1er septembre 2025) :

Tarifs des repas	<600	0,92 €
	601 à 899	0,97 €
	900 à 1000	1,00 €
	>1000	4,12 €

Une quatrième tranche a été créée concernant les tarifs du service périscolaire pour rester dans la logique des tarifs cantine demandés par l'Etat.

Reprise des mercredis :

Mercredis (tarif journalier)	<600	11,40 €
	601 à 899	13,80 €
	>900	16,00 €

L'association Familles Rurales ayant cessé ses activités les mercredis, la commune a choisi de reprendre ce service, en conservant les tarifs précédemment appliqués :

Les repas du midi seront apportés par les parents.

Cette année, nous avons également retravaillé notre Projet Éducatif De Territoire (PEDT) afin de le mettre en conformité avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de la Marne, la commune accueillant plus de 80 enfants au service périscolaire.